

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE D'ORCIÈRES

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 5.1.1. LISTE DES SUP

Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 26 mai 2008

Révision générale du PLU arrêtée le : 02 mai 2023

Révision générale du PLU approuvée le :





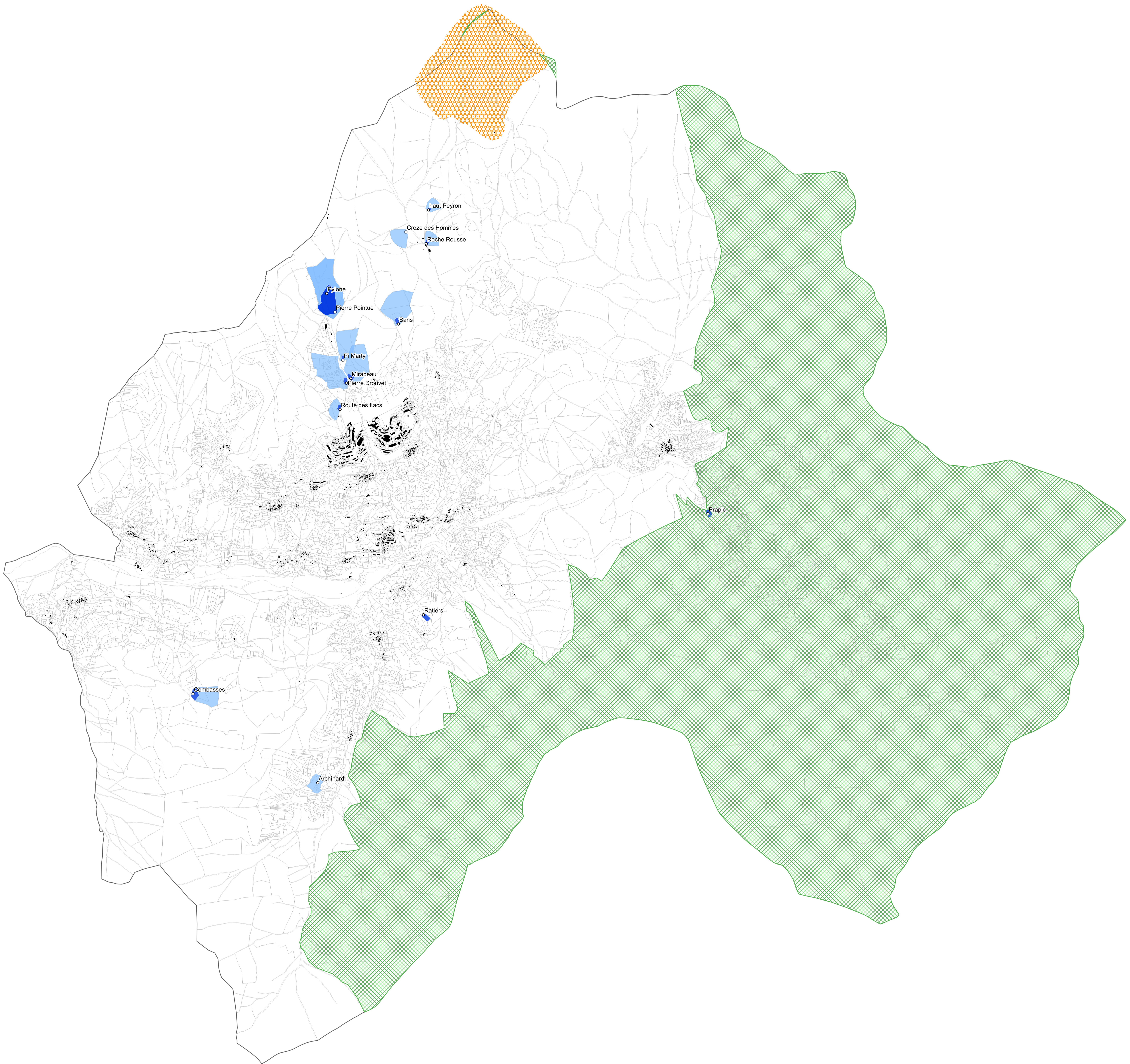
La commune est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

Code SUP	Libellé long	Dénomination
AC3	Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles	Réserve naturelle du cirque du grand lac d'Estaris
EL10	Cœur de parc national	PN Ecrins
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	14 captages : Archinard, Combasses, Croze, Prapic, Ratiers, Bans, Haut Peyron, Mirabeau, Pi Marty, Pierre Drouvet, Pierre Pointue, Pylone 7, Roche Rousse, Route des lacs
PM1	Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN	Zonage du PPRN d'Orcières

Elles sont cartographiées sur le plan suivant :



# Plan des Servitude d'Utilité Publique (SUP)



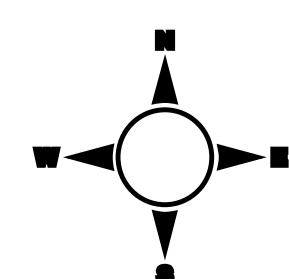
## Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- AS1 : Périmètre de protection immédiat du captage
- AS1 : Périmètre de protection rapproché du captage
- Localisation du captage
- EL10 : Coeur de parc national
- AC3 : Réserve naturelle du cirque du grand lac d'Estaris
- PM1 : Se référer au zonage du Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn)

## Informations cadastrales

- Bâti cadastré
- Bâti non cadastré
- Parcelle cadastrale
- Limite communale

Sources : SUP (DDT05), Cadastre CRIGE 2022  
Réalisation : Alpicité, 2022



0 1 2 km